

Avis de recrutement de 55 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ouvert au titre de la première session de l'année 2025

NOR : JUSK2435471V

En application des articles L. 352-1 à L. 352-4 du code général de la fonction publique, la direction de l'administration pénitentiaire recrute, au titre de la première session de l'année 2025, **55 surveillants pénitentiaires** par la voie contractuelle dans plusieurs régions.

Dans les établissements et les services de l'administration pénitentiaire, les surveillants maintiennent l'ordre et la discipline, assurent la garde et la surveillance de la population pénale et sont associés aux modalités d'exécution de la peine et aux actions préparant la réinsertion des personnes placées sous-main de justice.

Le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- posséder la nationalité française,
- jouir de ses droits civiques,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction (arrêté du 5 février 2024 portant sur l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions relevant des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire),
- ne pas avoir de mentions au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions de surveillant pénitentiaire,
- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail),
- être titulaire d'un brevet des collèges ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau 3 dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Comment faire acte de candidature ?

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- 1) un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice),
- 2) une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation et le poste recherché (si le candidat souhaite déposer sa candidature pour plusieurs postes, il devra procéder à un classement de ceux-ci par ordre de préférence),
- 3) un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale des services pénitentiaires dont il dépend

géographiquement (voir la liste des directions interrégionales en annexe) afin d'obtenir la liste de ces praticiens,

4) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,

5) une photocopie de l'attestation de la carte vitale,

6) un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national,

7) la photocopie du (des) diplôme(s) ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis,

8) la photocopie des attestations de travail, le cas échéant,

9) une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois Fonctions publiques,

10) la notification délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ou tout autre document administratif justifiant d'une situation prévue à l'article L5212-13 du code du travail.

Où déposer la demande de candidature ?

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement dans les services de la direction interrégionale des services pénitentiaires où la personne souhaite postuler.

Un candidat peut déposer plusieurs candidatures, auprès de plusieurs directions interrégionales des services pénitentiaires.

Quand déposer le dossier ?

Les demandes peuvent être déposées jusqu'au **vendredi 28 février 2025** délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

Que devient la candidature ?

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées. Les candidats présélectionnés seront invités à effectuer un test psychotechnique puis à se présenter à un entretien devant une commission de sélection et à un entretien devant un(e) psychologue agréé(e) destinés à vérifier leurs aptitudes à occuper l'emploi sollicité.

Quel type de recrutement ?

L'agent est recruté en qualité d'agent contractuel de droit public et doit effectuer une formation obligatoire de 8 mois à l'École nationale d'administration pénitentiaire suivie d'une période de stage d'un an en établissement pénitentiaire. À l'issue de cette période de stage, l'agent a vocation à être titularisé dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance, au grade de des surveillant.

Liste des postes offerts :

SURVEILLANTS TH 2025 A (promotion 222)		
DISP	Etablissement / SPIP	TH
BORDEAUX	CP BORDEAUX GRADIGNAN	2
	CP MONT DE MARSAN	1
	CP POITIERS VIVONNE	1
	TOTAL DISP BORDEAUX	4
DIJON	CD JOUX LA VILLE	1
	CP ORLEANS SARAN	1
	CP VARENNES LE GRAND	1
	TOTAL DISP DIJON	3
LILLE	CD BAPAUME	1
	CP BEAUVAIS	1
	CP LAON	1
	CP LIANCOURT	1
	TOTAL DISP LILLE	4
LYON	CD ROANNE	1
	CP BOURG EN BRESSE	1
	CP RIOM	1
	CP VILLEFRANCHE SUR SAONE	1
	TOTAL DISP LYON	4
MARSEILLE	CD TARASCON	1
	CP AIX LUYNES	1
	CP MARSEILLE	1
	MA DRAGUIGNAN	1
	MA NICE	1
	TOTAL DISP MARSEILLE	5
DSPOM	CP DUCOS	1
	CP REMIRE MONTJOLY	1
	CP SAINT DENIS	1
	TOTAL DSPOM	3

PARIS	CD MELUN	1	
	CP BOIS D ARCY	1	
	CP FRESNES	3	
	CP NANTERRE	1	
	CP MEAUX CHAUCONIN NEUFMONTIERS	1	
	CP PARIS LA SANTE	2	
	CP SUD FRANCILIEN	1	
	CP FLEURY MEROGIS	3	
	CP OSNY-PONTOISE	1	
	CP SEINE-SAINT-DENIS (VILLEPINTE)	1	
	EPM PORCHEVILLE	1	
	MA VERSAILLES	1	
	MC POISSY	1	
	TOTAL DISP PARIS		18
RENNES	CD ARGENTAN	1	
	CP CAEN	1	
	CP LE HAVRE	1	
	CP RENNES VEZIN	1	
	MA ANGERS	1	
	SPIP FINISTERE (29)	1	
	TOTAL DISP RENNES		6
STRASBOURG	CD SAINT MIHIEL	1	
	CP METZ	2	
	CP NANCY MAXEVILLE	2	
	TOTAL DISP STRASBOURG		5
	CP BEZIERS	1	
	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE	1	
	MA NIMES	1	
	TOTAL DISP TOULOUSE		3
TOTAL		55	

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès :

- du ministère de la Justice - direction de l'administration pénitentiaire - bureau du recrutement et de la formation des personnels – section du recrutement,
Adresse postale : 13 place Vendôme - 75042 Paris cedex 01
Courriel : boe.rh1-dap@justice.gouv.fr
www.lajusticerecrute.fr
- des directions interrégionales des services pénitentiaires.

POUR OBTENIR LA LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS OU DEMANDER LE DOSSIER DE CANDIDATURE, VOUS POUVEZ CONTACTER

N° DU DÉPARTEMENT OÙ VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E)	COORDONNÉES
16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 79 - 86 - 87	Direction interrégionale des services pénitentiaires de BORDEAUX 188 rue de Pessac – CS 21509 33062 BORDEAUX Cedex Tél. : 05.54.52.85.09 ou 10 ou 11 Mail : concours.disp-bordeaux@justice.fr
18 – 21 - 28 - 25 - 36 - 37 - 39 - 41 - 45 - 58 - 70 - 71 - 89 - 90	Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON 72A, rue d'Auxonne - B.P. 13331 21033 DIJON Cedex Tél. : 03.80.72.50.59, 03.80.72.50.85, <u>03.80.72.51.24</u> recrutement.disp-dijon@justice.fr
02 - 59 - 60 - 62 - 80	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE 123 rue nationale - B.P.765 59034 LILLE Cedex Tél. : 03.20.63.66.67 ou 68 Recrutement.disp-lille@justice.fr
01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 73 - 74	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON 19 Rue Crepet CS70607 69366 LYON CEDEX 07 Tél : 04 87 24 97 14 ou 19 recrutement.disp-lyon@justice.fr
04 - 05 - 06 - 13 - 20 - 83 - 84	Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE 4, Traverse de Rabat - B.P.121 13277 MARSEILLE Cedex 09 Tél. : 04.91.40.84.79 et 04.91.40.86.56 recrut.disp-marseille@justice.fr

<p>75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95</p>	<p>Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS 3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103 94267 FRESNES Cedex Tél. : 01.88.28.70.33 ou 01.88.28.70.30 Adresse structurelle : recrut.disp-paris@justice.fr</p>
<p>14 - 22 - 27 - 29 - 35 - 44 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 76 - 85</p>	<p>Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES 18 bis rue de Châtillon – CS 23131 35031 RENNES Cedex 02.56.01.67.78 / 02.56.01.67.79 / 02.56.01.67.80 recrut.disp-rennes@justice.fr</p>
<p>08 - 10 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88</p>	<p>Direction interrégionale des services pénitentiaires de STRASBOURG GRAND EST 19, rue Eugène Delacroix - B.P. 16 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél. : 03.88.56.81.04 / 03.67.15.54.68 / 03.69.32.24.33 recrutement.drsp-strasbourg@justice.fr</p>
<p>09 - 11 - 12 - 30 - 31 - 32 - 34 - 46 - 48 - 65 - 66 - 81 - 82</p>	<p>Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE Cité administrative, Bât. G - C.S. 81501 2 Boulevard Armand Duportal 31015 TOULOUSE Cedex 6 Tél. : 05 62 30 28 79 ou 05 62 30 58 63 Ligne portable : 06 76 48 48 03 Adresse structurelle : recrutement.disp-toulouse@justice.fr</p>
<p>971 - 972 - 973 - 974 - 976 - 987 - 988</p>	<p>Direction des Services Pénitentiaires d'Outre-Mer 48, rue Denis Papin 94200 IVRY-SUR-SEINE Tél : 01.87.36.47.66 - 01.87.36.47.67 ou 01.87.36.47.68 ur.dap-mom@justice.fr</p>